



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020
Compte-rendu succinct



L'an deux mille vingt, le quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Beynes, légalement convoqué par Monsieur le Maire le vingt-neuf mai 2020, s'est assemblé dans la salle de spectacle de La Barbacane à Beynes, sous la présidence d'Yves REVEL, Maire.

PRÉSENTS

Y. REVEL, T. DOLLEANS, A. PANDOLFI, P. LE COUSTOUR, S. MAIRESSE, M. NOBLET, C. MORAIN, F. MARGUERETTAZ, P. CHARTON, M. BELLOEIL, N. PROUST, M.-J. ROSSI-JAOUEN, V. LEMOINE, P. MIRAULT, I. RAMBOZ, J. P. MAILLARD, M. JOLY, P. GUILLONNEAU, X. LEFEBVRE, M. MATHIEU, J. QUELLIER, V. COURIC, C. COPPIN, S. BEGUIER, S. TRONCHE, C. CEBO, N. DOS SANTOS (à partir de 21h18, délibération 2020-060), S. LOISEL.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

S. CELERIN Pouvoir à S. MAIRESSE

ABSENTS EXCUSÉS

N. DOS SANTOS (jusqu'à 21h18, délibération 2020-059)

SECRÉTAIRE

T. DOLLEANS

Monsieur le Maire annonce la démission de Madame Typhaine GOUZOUGUEN et installe Monsieur Serge LOISEL, suivant sur la liste Bien à Beynes.

► **Délibération n°2020/054 « INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS »**
présentée par M. Yves REVEL, Maire, par laquelle le Conseil Municipal :

Article 1

ATTRIBUE une indemnité de fonctions aux élus selon les modalités suivantes :

- **Maire** : 49,50 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique
- **Adjoint** : 19,80 % de l'indice Brut terminal de la Fonction Publique

Article 2

PRECISE que ces indemnités de fonction respectent l'enveloppe globale prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales et qu'elles sont revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point.

Article 3

DIT que les indemnités sont versées mensuellement à compter de la date d'entrée en fonction des élus prévue par arrêté individuel.

Article 4

ADOpte le tableau annexe relatif aux indemnités de fonction allouées.

Article 5

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

A la majorité

par 27 voix pour, 1 abstention (C. CEBO)

MONTANT DES INDEMNITES BRUTES MENSUELLES APPLICABLES A BEYNES

Montant de référence au 01/05/2020 :

références : IB 1027 - IM 830, valeur du point : 4,686025 euros

fonctions	% maximum indemnités	montant mensuel individuel	montant mensuel global
1 Maire	55 %	2 139,17	2 139,17
8 Adjoint	22 %	855,67	6 845,36
total			8 984,53
fonctions et bénéficiaires	% de l'indice terminal	montants individuels mensuels bruts	
Maire	49,50 %	1 925,26	
1er Adjoint	19,80 %	770,11	
2ème Adjoint	19,80 %	770,11	
3ème Adjoint	19,80 %	770,11	
4ème Adjoint	19,80 %	770,11	
5ème Adjoint	19,80 %	770,11	
6ème Adjoint	19,80 %	770,11	
7ème Adjoint	19,80 %	770,11	
8ème Adjoint	19,80 %	770,11	

► **Délibération n°2020/055 « DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS »** présentée par M. Yves REVEL, Maire, par laquelle le Conseil Municipal :

Article unique

DÉCIDE de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Se sont présentés :

- Liste « Bien à Beynes » : Mme Annick PANDOLFI Mme Sophie MAIRESSE Mme Noëlle PROUST M. Marcel BELLOEIL Mme Jessica QUELLIER Mme Marie-José ROSSI-JAOUEN	- Liste « Beynes Nouvelle Dynamique » : Mme Sylvie BEGUIER
---	---

Nombre de votants : 28

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Quotient électoral : 4,67

(calcul du quotient électoral : suffrages exprimés à diviser par le nombre de postes à pourvoir)

Ont obtenu :

Liste	Nombre de suffrages	Rapport (1)
Bien à Beynes	25	5,35
Beynes Nouvelle Dynamique	3	0,64

(1) Nombre élus par liste (suffrage exprimés / quotient électoral = rapport)

Attribution des mandats au nombre entier :

- Liste « Bien à Beynes » : 5

- Liste « Beynes Nouvelle Dynamique » : 0

Attribution des mandats au plus fort reste :

(suffrages obtenus – (nbre de sièges attribués x quotient électoral))

- Liste « Bien à Beynes » : 0

- Liste « Beynes Nouvelle Dynamique » : 1

Sont élus :

- Liste « Bien à Beynes » : 5

- Liste « Beynes Nouvelle Dynamique » : 1

- Mme Annick PANDOLFI
- Mme Sophie MAIRESSE
- Mme Noëlle PROUST
- M. Marcel BELLOEIL
- Mme Jessica QUELLIER
- Mme Sylvie BEGUIER

► **Délibération n°2020/056 « COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : MODALITES DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATS »** présentée par M. Yves REVEL, Maire, par laquelle le Conseil Municipal :

Article unique

DECIDE que les listes de candidats à la Commission de d'Appel d'Offres :

- soient déposées auprès de Monsieur le Maire pendant la séance,
- qu'elles indiquent les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants en nombre égal, étant entendu qu'elles pourront comporter moins de nom qu'il n'y a de sièges de titulaires ou de suppléants à pourvoir.

A l'unanimité

► **Délibération n°2020/057 « COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : DESIGNATION DES MEMBRES »** présentée par M. Yves REVEL, Maire, par laquelle le Conseil Municipal :

Article 1

PROCÈDE au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Se sont présentés :

Liste « Bien à Beynes » :

- Titulaires :
 - Marie José ROSSI JAOUEN
 - Michel NOBLET
 - Sophie MAIRESSE
 - Philippe LE COUSTOUR
 - Annick PANDOLFI
- Suppléants :
 - Joël MAILLARD
 - Martine JOLY
 - Félicien MARGUERETTAZ
 - Isabelle RAMBOZ
 - Myriam MATHIEU

- Liste « Beynes Nouvelle Dynamique » :

- Titulaires :
 - Claude COPPIN
- Suppléants :
 - Stéphane TRONCHE

Nombre de votants : 28

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 1

Suffrages valablement exprimés : 26

Quotient électoral : 5,20

(calcul du quotient électoral : suffrages exprimés à diviser par le nombre de postes à pourvoir)

Ont obtenu :

Liste	Nombre de suffrages	Rapport (1)
Bien à Beynes	23	4,42
Beynes Nouvelle Dynamique	3	0,58

(1) Nombre élus par liste (suffrage exprimés / quotient électoral = rapport)

Attribution des mandats au nombre entier :

- Liste « Bien à Beynes » : 4
- Liste « Beynes Nouvelle Dynamique » : 0

Attribution des mandats au plus fort reste :

(*suffrages obtenus – (nbre de sièges attribués x quotient électoral)*)

- Liste « Bien à Beynes » : 0
- Liste « Beynes Nouvelle Dynamique » : 1

Sont élus :

- Liste « Bien à Beynes » : 4
- Liste « Beynes Nouvelle Dynamique » : 1

Article 2

DÉSIGNE après vote à la représentation proportionnelle au plus fort reste, qui a eu lieu à bulletin secret, comme membres de la commission d'appel d'offres :

MEMBRES TITULAIRES

- Marie José ROSSI JAOUEN
- Michel NOBLET
- Sophie MAIRESSE
- Philippe LE COUSTOUR
- Claude COPPIN

MEMBRES SUPPLÉANTS

- Joël MAILLARD
- Martine JOLY
- Félicien MARGUERETTAZ
- Isabelle RAMBOZ
- Stéphane TRONCHE

► **Délibération n°2020/058 « COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : MODALITES DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATS »** présentée par M. Yves REVEL, Maire, par laquelle le Conseil Municipal :

Article unique

DECIDE que les listes de candidats à la Commission de Délégation de Service Public :

- soient déposées auprès de Monsieur le Maire pendant la séance,
- qu'elles indiquent les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants en nombre égal, étant entendu qu'elles pourront comporter moins de nom qu'il n'y a de sièges de titulaires ou de suppléants à pourvoir.

A l'unanimité

► **Délibération n°2020/059 « COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : DESIGNATION DES MEMBRES »** présentée par M. Yves REVEL, Maire, par laquelle le Conseil Municipal :

Article 1

DECIDE à l'unanimité de procéder par scrutin public, à la désignation des membres du Conseil Municipal appelés à siéger à la Commission de Délégation de service public.

Article 2

PROCÈDE au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Se sont présentées :

Liste :	Bien à Beynes
Titulaires : Mme Marie José ROSSI JAOUEN M. Michel NOBLET Mme Sophie MAIRESSE M. Philippe LE COUSTOUR Mme Annick PANDOLFI	Suppléants : M. Joël MAILLARD Mme Martine JOLY M. Félicien MARGUERETAZ Mme Isabelle RAMBOZ Mme Myriam MATHIEU

Liste :	Beynes Nouvelle Dynamique
Titulaires : M. Claude COPPIN	Suppléants : M. Stéphane TRONCHE

Nombre de votants : 28

Suffrages valablement exprimés : 28

Quotient électoral : 5,60

(calcul du quotient électoral : suffrages exprimés à diviser par le nombre de postes à pourvoir)

Ont obtenu :

Liste	Nombre de suffrages	Rapport
Bien à Beynes	25	4,46
Beynes Nouvelle Dynamique	3	0,54

(1) Nombre élus par liste (suffrage exprimés / quotient électoral = rapport)

Attribution des mandats au nombre entier :

- Liste « Bien à Beynes » : 4

- Liste « Beynes Nouvelle Dynamique » : 0

Attribution des mandats au plus fort reste :

(suffrages obtenus – (nbre de sièges attribués x quotient électoral))

- Liste « Bien à Beynes » : 0

- Liste « Beynes Nouvelle Dynamique » : 1

Sont élus :

- Liste « Bien à Beynes » : 4

- Liste « Beynes Nouvelle Dynamique » : 1

Article 3

DÉSIGNE comme membres de la commission de délégation de service public :

MEMBRES TITULAIRES Mme Marie José ROSSI JAOUEN M. Michel NOBLET Mme Sophie MAIRESSE M. Philippe LE COUSTOUR M. Claude COPPIN	MEMBRES SUPPLÉANTS M. Joël MAILLARD Mme Martine JOLY M. Félicien MARGUERETAZ Mme Isabelle RAMBOZ M. Stéphane TRONCHE
--	--

► **Délibération n°2020/060 « CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES »** présentée par M. Yves REVEL, Maire, par laquelle le Conseil Municipal :

Article 1

DÉCIDE D'INSTITUER 13 commissions municipales chargées de donner leur avis sur les dossiers traitant les affaires communales ci-après :

- Commission Finances et vie économique
- Commission Affaires scolaires
- Commission Santé
- Commission Prévention et sécurité
- Commission Vie démocratique, affaires générales et communication
- Commission Ressources Humaines
- Commission Culture et patrimoine
- Commission Jeunesse, enfance et périscolaire
- Commission Urbanisme et travaux
- Commission Affaires sociales et petite enfance
- Commission Vie associative, sportive et culturelle
- Commission Environnement et préservation des ressources
- Commission Marchés publics

Article 2

FIXE à 9 le nombre de membres de chaque commission, plus le Maire étant Président de droit, excepté pour la Commission Marchés Publics qui sera composée des mêmes membres que la Commission d'appel d'offres.

Article 3

DIT que par souci d'expression pluraliste des différents groupes et dans une volonté d'ouverture des débats à toutes les sensibilités au sein des commissions municipales, les 9 sièges seront répartis comme suit :

- 5 pour le groupe majoritaire Bien à Beynes,
- 2 pour le groupe Beynes Nouvelle Dynamique,
- 1 pour le groupe Révéler Beynes
- 1 pour le groupe Nouvel Elan pour Beynes.

Article 4

ABROGE l'article 25 du règlement intérieur actuel.

A l'unanimité

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

(Annexe à la délibération 2020/060)

Monsieur Yves REVEL, Maire, est Président de droit.

FINANCES ET VIE ECONOMIQUE	AFFAIRES SCOLAIRES	SANTE	PREVENTION ET SECURITE
Therry DOLLEANS Félicien MARGUERETTAZ Vincent COURIC Martine JOLY Philippe GUILLONNEAU Stéphane TRONCHE Claude COPPIN Christelle CEBO Nelson DOS SANTOS	Therry DOLLEANS Céline MORAIN Isabelle RAMBOZ Véronique LEMOINE Jessica QUELLIER Sylvie BEGUIER Christelle CEBO	Sophie MAIRESSE Annick PANDOLFI Patricia CHARTON Philippe MIRAULT Myriam MATHIEU Christelle CEBO	Sophie MAIRESSE Marie-José ROSSI JAOUEN Serge CELERIN Joël MAILLARD Philippe LE COUSTOUR Stéphane TRONCHE Christelle CEBO
VIE DEMOCRATIQUE, AFFAIRES GENERALES ET COMMUNICATION	RESSOURCES HUMAINES	CULTURE ET PATRIMOINE	JEUNESSE, ENFANCE ET PERISCOLAIRE
Félicien MARGUERETTAZ Vincent COURIC Céline MORAIN Jessica QUELLIER Therry DOLLEANS Stéphane TRONCHE Christelle CEBO Nelson DOS SANTOS	Philippe LE COUSTOUR Sophie MAIRESSE Annick PANDOLFI Xavier LEFEBVRE Michel NOBLET Christelle CEBO	Marie-José ROSSI JAOUEN Philippe GUILLONNEAU Serge LOISEL Isabelle RAMBOZ Michel NOBLET Stéphane TRONCHE Christelle CEBO	Céline MORAIN Myriam MATHIEU Philippe LE COUSTOUR Philippe MIRAULT Jessica QUELLIER Christelle CEBO

URBANISME ET TRAVAUX	AFFAIRES SOCIALES ET PETITE ENFANCE	VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE	ENVIRONNEMENT ET PRESERVATION DES RESSOURCES
Michel NOBLET Marie José ROSSI JAOUEN Philippe GUILLONNEAU Xavier LEFEBVRE Patricia CHARTON Claude COPPIN Christelle CEBO	Annick PANDOLFI Philippe MIRAULT Sophie MAIRESSE Noëlle PROUST Marcel BELLOEIL Sylvie BEGUIER Christelle CEBO	Philippe LE COUSTOUR Myriam MATHIEU Félicien MARGUERETAZ Céline MORAIN Patricia CHARTON Claude COPPIN Christelle CEBO	Patricia CHARTON Marie-José ROSSI-JAOUEN Philippe MIRAULT Noëlle PROUST Joël MAILLARD Christelle CEBO
MARCHES PUBLICS			
Marie José ROSSI JAOUEN Michel NOBLET Sophie MAIRESSE Philippe LE COUSTOUR Claude COPPIN			

► **Délibération n°2020/061 « DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE LA GESTION DES ACTIVITES DU CENTRE CULTUREL LA BARBACANE (SIVU) »** présentée par M. Yves REVEL, Maire, par laquelle le Conseil Municipal :

Article 1

DECIDE à l'unanimité de procéder par scrutin public, à la désignation des membres

Article 2

PROCÈDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein dudit syndicat :

Se sont présentés comme candidats :

Titulaires :

Yves REVEL

Noëlle PROUST

Céline MORAIN

Philippe GUILLONNEAU

Marie-José ROSSI-JAOUEN

Serge LOISEL

Marcel BELLEOIL
Félicien MARGUERETTAZ
Vincent COURIC
Jessica QUELLIER
Stéphane TRONCHE
Christelle CEBO

Suppléants :

Véronique LEMOINE
Patricia CHARTON
Philippe MIRAULT
Joël MAILLARD

Article 3

DÉSIGNE : 12 délégués titulaires et 4 suppléants :

Titulaires :

Yves REVEL
Noëlle PROUST
Céline MORAIN
Philippe GUILLONNEAU
Marie-José ROSSI-JAOUEN
Serge LOISEL
Marcel BELLEOIL
Félicien MARGUERETTAZ
Vincent COURIC
Jessica QUELLIER
Stéphane TRONCHE
Christelle CEBO

Suppléants :

Véronique LEMOINE
Patricia CHARTON
Philippe MIRAULT
Joël MAILLARD

A l'unanimité

► **Délibération n°2020/062 « DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES »** présentée par M. Yves REVEL, Maire, par laquelle le Conseil Municipal :

Article 1

FIXE à cinq le nombre des représentants du Conseil Municipal au sein du Comité de la Caisse des Écoles de Beynes,

Article 2

DECIDE à l'unanimité de procéder par scrutin public, à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du comité de la Caisse des Ecoles.

Se sont présentés :

Therry DOLLEANS
Véronique LEMOINE
Jessica QUELLIER
Philippe LE COUSTOUR
Christelle CEBO

Article 3

DÉSIGNE 5 représentants du Conseil Municipal donc pour siéger au comité de la Caisse des Écoles :

Therry DOLLEANS
 Véronique LEMOINE
 Jessica QUELLIER
 Philippe LE COUSTOUR
 Christelle CEBO

A la majorité

1 abstention (C. COPPIN)

► **Délibération n°2020/063 « DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLES »** présentée par M. Yves REVEL, Maire, par laquelle le Conseil Municipal :

Article 1

DECIDE à l'unanimité de procéder par scrutin public, à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'écoles :

Se sont présentés :

Ecole maternelle Jacques Prévert	Véronique LEMOINE Christelle CEBO
Ecole maternelle Marie Curie	Noëlle PROUST Christelle CEBO
Ecole maternelle Charles Perrault	Sophie MAIRESSE Christelle CEBO
Ecole élémentaire Anatole France	Joël MAILLARD Christelle CEBO
Ecole élémentaire Victor Duruy	Philippe LE COUSTOUR Christelle CEBO
Ecole élémentaire Marcel Pagnol	Céline MORAIN Christelle CEBO

Ont obtenu :

		Nombre de voix	Abstentions
Ecole maternelle Jacques Prévert	Véronique LEMOINE Christelle CEBO	24 1	4
Ecole maternelle Marie Curie	Noëlle PROUST Christelle CEBO	24 1	4
Ecole maternelle Charles Perrault	Sophie MAIRESSE Christelle CEBO	24 1	4
Ecole élémentaire Anatole France	Joël MAILLARD Christelle CEBO	24 1	4
Ecole élémentaire Victor Duruy	Philippe LE COUSTOUR Christelle CEBO	24 1	4
Ecole élémentaire Marcel Pagnol	Céline MORAIN Christelle CEBO	24 1	4

Article 2

DÉSIGNE les représentants suivants du Conseil Municipal donc pour siéger aux conseils d'écoles :

Ecole maternelle Jacques Prévert	Véronique LEMOINE
Ecole maternelle Marie Curie	Noëlle PROUST
Ecole maternelle Charles Perrault	Sophie MAIRESSE
Ecole élémentaire Anatole France	Joël MAILLARD
Ecole élémentaire Victor Duruy	Philippe LE COUSTOUR
Ecole élémentaire Marcel Pagnol	Céline MORAIN

► **Délibération n°2020/064 « DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY) »** présentée par M. Yves REVEL, Maire, par laquelle le Conseil Municipal :

Article 1

DECIDE à l'unanimité de procéder par scrutin public, à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein dudit syndicat.

Se sont présentés comme candidat :

Philippe MIRAULT délégué « énergie » titulaire

Philippe GUILLONNEAU délégué « énergie » suppléant

Article 2

DÉSIGNE :

Philippe MIRAULT délégué « énergie » titulaire

Philippe GUILLONNEAU délégué « énergie » suppléant

A la majorité

Par 25 voix pour et 4 abstentions (S. TRONCHE, C. COPPIN, S. BEGUIER, N. DOS SANTOS)

► **Délibération n°2020/065 « DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION D'YVELINES POUR L'ADDUCTION DE L'EAU (SIRYAE) »** présentée par M. Yves REVEL, Maire, par laquelle le Conseil Municipal :

Article 1

DECIDE à l'unanimité de procéder par scrutin public, à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein dudit syndicat :

Se sont présentés :

Titulaire	Patricia CHARTON Christelle CEBO
Suppléant	Philippe MIRAULT

Ont obtenu :

		Nombre de voix	Abstentions
Titulaire	Patricia CHARTON	24	4
	Christelle CEBO	1	
Suppléant	Philippe MIRAULT	24	4

Article 2

DESIGNE :

Patricia CHARTON, délégué titulaire

Philippe MIRAULT, délégué suppléant

► **Délibération n°2020/066 « DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT INTERREGIONAL DU LYCEE DE LA QUEUE-LEZ-YVELINES (SILY) »** présentée par M. Yves REVEL, Maire, par laquelle le Conseil Municipal :

Article 1

DECIDE à l'unanimité de procéder par scrutin public, à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein dudit syndicat :

Se sont présentés comme candidat :

Titulaire : Isabelle RAMBOZ

Suppléant : Annick PANDOLFI

Article 2

DESIGNE :

Titulaire : Isabelle RAMBOZ

Suppléant : Annick PANDOLFI

A la majorité

Par 25 voix pour et 4 abstentions (S. TRONCHE, C. COPPIN, S. BEGUIER, N. DOS SANTOS)

► **Délibération n°2020/067 « DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET D'EQUIPEMENT DE LA REGION DE RAMBOUILLET (SITERR) »** présentée par M. Yves REVEL, Maire, par laquelle le Conseil Municipal :

Article 1

DECIDE à l'unanimité de procéder par scrutin public, à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein dudit syndicat :

Se sont présentés :

Titulaires	Sophie MAIRESSE Philippe MIRAULT Christelle CEBO
Suppléants	Serge LOISEL Annick PANDOLFI

Ont obtenu :

		Nombre de voix	Abstentions
Titulaire	Sophie MAIRESSE	24	4
	Philippe MIRAULT	24	
	Christelle CEBO	1	
Suppléant	Serge LOISEL	24	4
	Annick PANDOLFI	24	

Article 2

DESIGNE :

Sophie MAIRESSE, délégué titulaire

Philippe MIRAULT, délégué titulaire

Serge LOISEL, délégué suppléant

Annick PANDOLFI, délégué suppléant

► **Délibération n°2020/068 « APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES »** présentée par M. Therry DOLLEANS, Adjoint au Maire, par laquelle le Conseil Municipal :

Article unique

APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

A la majorité

Par 27 voix pour, 2 abstentions (C. CEBO, N. DOS SANTOS)

Fait à Beynes, le 05/06/2020.

Le Maire,
Yves REVEL

Affiché le 09/06/2020
Retiré le 09/08/2020

